

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.097

L'An deux Mille Onze, le 20 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 14 juin 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 14 juin 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTEES : Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
Mme MAIRE représentée par M. GUIARD

ETAIT ABSENT-EXCUSE : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **PERMIS D'AMENAGER DE LA ZONE « TOUVENT »**

RAPPORTEUR : M. REVOLAT

VOTE : UNANIMITE

La Ville de Royan a décidé de procéder à l'étude d'un projet d'aménagement d'un secteur dans le quartier dit de « Touvent ».

Le secteur défini pour cet aménagement est situé entre la route de Maisonfort, le lotissement de « l'homme blanc », la rue des Arts et la rue Henry Dunant.

Ce projet prévoit la revitalisation, la réhabilitation et l'aménagement des espaces existants et à créer. Compte-tenu de l'environnement, les aménagements prendront en compte des paramètres importants et sensibles, que sont :

- les écoulements, le traitement et le stockage des eaux pluviales du bassin versant,
- la mise en place de liaisons cohérentes entre les différents sites,
- la réalisation des cheminements ainsi que la mise en place d'une signalétique adaptée,
- la fourniture et pose d'équipements de mobilier urbain (bancs, corbeilles et autres),
- la mise en place d'équipements d'éclairage public (candélabres et bornes lumineuses notamment),
- la fourniture et pose de plantations diverses, permettant des « accroches » ou « transitions » végétales, entre les différents secteurs (arbres, haies et autres végétaux du milieu humide).

Plusieurs espaces spécifiques sont proposés et font l'objet d'un plan de composition, dont le détail est précisé ci-après :

- 1) Zone d'activité sportive (skate, BMX et autres jeux, ...),
- 2) Zone humide (construction d'un bassin de rétention et d'une coulée verte. Ces aménagements seront accompagnés d'équipements de traitement des eaux pluviales),
- 3) Zone de jardins familiaux (maintien partiel des parcelles maraichères),
- 4) Zone d'activité horticole (service des espaces verts de la Ville),
- 5) Zone de stationnement (construction d'un parc de stationnement, dédié au secteur aménagé),
- 6) Zone de liaison (réalisation de cheminement et accès, reliant les différents secteurs).

Un permis d'aménager sera déposé conformément aux dispositions de l'article R 421-19g du Code de l'Urbanisme. L'aménagement de chaque zone sera réalisé par la commune, conformément à l'article L 332-15 du code de l'Urbanisme. Toutes les interventions réalisées sur le secteur seront soumises aux dispositions du plan local d'urbanisme de la Ville de ROYAN, approuvé le 30 juin 2008.

Une première phase de travaux est programmée pour l'année 2011. Elle concerne la construction dans la Zone 1 dite « d'activité sportive », d'un skate-park polyvalent (street et bowl).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du rapporteur,
- Vu les projets d'aménagement de la zone « TOUVENT » et du SKATE-PARK,
- Vu l'avis de la commission d'urbanisme, du 16 décembre 2010 et du 3 février 2011,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le plan d'aménagement de la zone « Touvent » incluant le skate-park, conformément aux dispositions du plan local d'urbanisme,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à procéder au dépôt du permis d'aménager de la zone « Touvent »,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents nécessaires à l'aménagement de la zone « Touvent ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

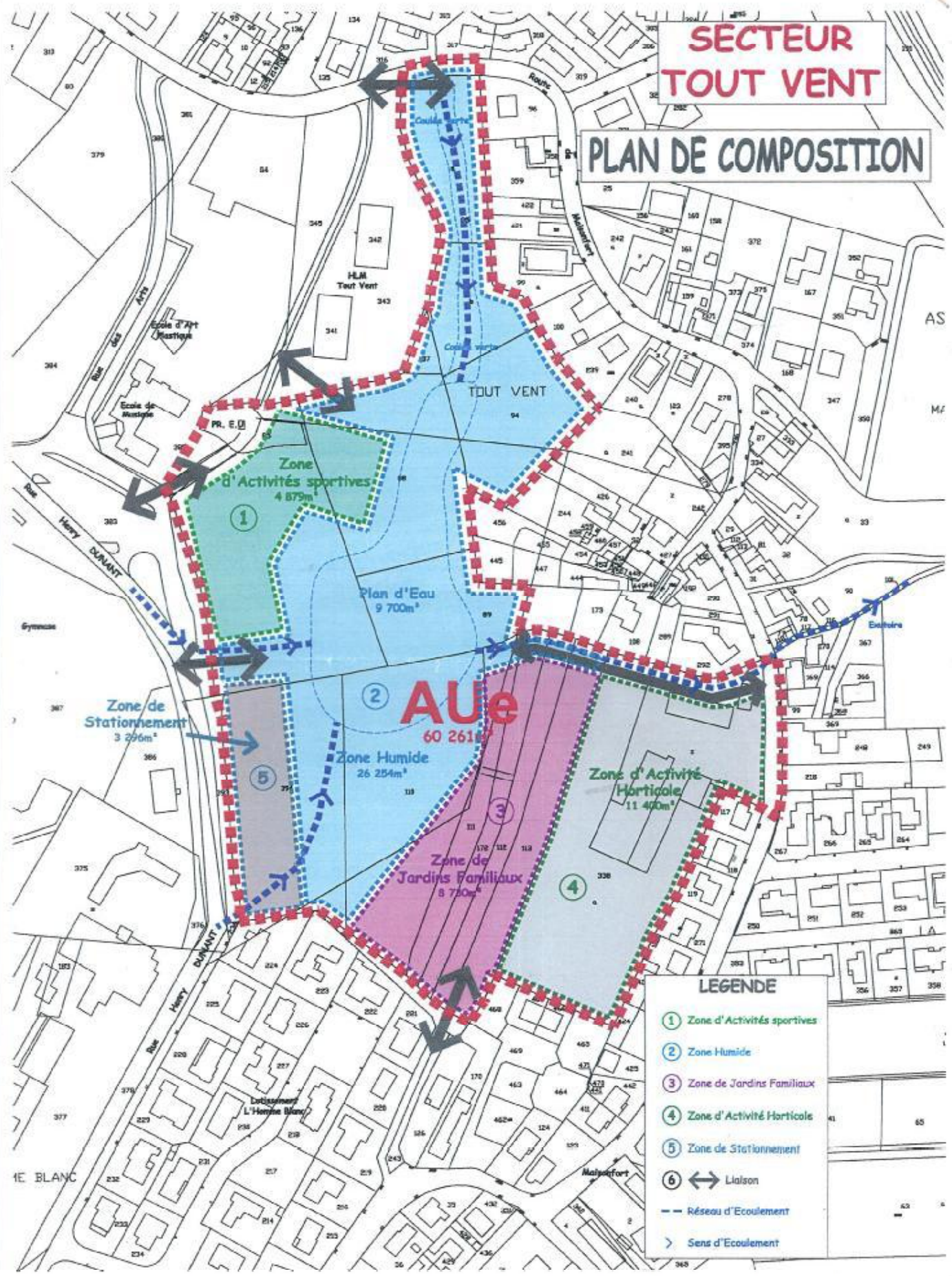
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 juin 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD

SECTEUR TOUT VENT

PLAN DE COMPOSITION



LEGENDE

- ① Zone d'Activités sportives
- ② Zone Humide
- ③ Zone de Jardins Familiaux
- ④ Zone d'Activité Horticoles
- ⑤ Zone de Stationnement
- ⑥ ↔ Liaison
- - - Réseau d'Écoulement
- > Sens d'Écoulement